



NATIONAL COSPLAY CUP – JAPAN SESSION RÈGLEMENT ET INFORMATIONS 20 et 21 octobre 2018

1 - GÉNÉRALITÉS

1.a) La société ABYSSIUM, organisatrice du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW 24ème édition qui se déroulera au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris le 20 et 21 octobre 2018, sise à MONTRouGE (Hauts-de-Seine), 197 avenue Pierre Brossolette, organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « NATIONAL COSPLAY CUP »

1.b) La NATIONAL COSPLAY CUP est un concours de cosplay qui se tient sur la session de fin d'année du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW.

1.c) Ce règlement régit le déroulé du concours et peut être modifié et complété sans préavis. La participation au concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition de ce présent règlement.

1.d) Dans le cadre de PARIS MANGA & SCI-FI SHOW, la société ABYSSIUM s'associe avec l'association Winter Is Past.

2. SESSIONS, THEMES ET NOMBRES DE PARTICIPANTS

2.a) La NATIONAL COSPLAY CUP comporte deux sessions différentes condensées sur un seul créneau de concours :

* La Japan Session : Les personnages devront être issus de la culture ou d'œuvres nippones ou asiatique (manga, jeux-viéo, anime, légendes, films ou séries japonaises, sentai). Cette session se déroulera le samedi 20 octobre 2018 de 14h00 à 15h00.

* L'American Session : Les personnages devront être issus de la culture ou d'œuvres américaines ou anglo-saxonnes (comics, films, séries télévisées, dessins animés, jeux vidéo). Cette session se déroulera le samedi 20 octobre 2018 de 14h00 à 15h00.

2.b) **Les participants ayant un costume tiré d'un support ou d'une illustration officiels seront prioritaires dans le processus de sélection.**

Pour la catégorie Japan Session, les catégories autorisées sont :

- * Animes et mangas japonais
- * Jeux vidéo japonais
- * Films ou séries japonaises
- * Sentai ou Metal Hero

2.c) L'accès de la NATIONAL COSPLAY CUP est autorisé à des spectateurs de tout âge et d'horizons différents. Les costumes et les prestations doivent rester accessibles à tous les publics. L'organisation se réserve le droit de refuser un participant allant contre ces conditions.

2.d) Le nombre de participants est fixé à 15 et doit entrer dans un créneau horaire imparti défini par l'organisateur du salon hôte du concours.

3. INSCRIPTIONS

3.a) Les inscriptions sont ouvertes du 1er mars 2018 au dimanche 5 octobre 2018 à minuit. Les inscriptions envoyées après le 5 octobre à minuit seront automatiquement supprimées et aucune réclamation ne sera possible.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

3.b) Les envois des participations se feront uniquement par le biais du formulaire qui sera disponible sur le site de Winter Is Past (<http://concours.winter-is-past.fr/>). Les inscrits devront se présenter pour confirmer leur inscription au stand de Winter Is Past avant 11h. Au-delà de cet horaire vous ne pourrez plus défilé sur scène.

4. RESTRICTIONS

- 4.a) Les participants ne peuvent pas faire partie des sociétés et groupements organisateurs ou partenaires.
- 4.b) Les participants ne peuvent pas faire partie du jury.
- 4.c) Les participants ayant déjà remportés le premier prix de la NATIONAL COSPLAY CUP ne peuvent pas se réinscrire pour une période de deux années (deux éditions de la NATIONAL COSPLAY CUP).
- 4.d) Les participants ne peuvent pas participer sur la même édition aux 2 sessions : Japan et American de la NATIONAL COSPLAY CUP même s'ils possèdent deux costumes différents.
- 4.e) Les participants doivent défiler sur scène avec le costume avec lequel ils ont été sélectionnés.
- 4.f) Les mineurs ne sont pas autorisés à participer à la NATIONAL COSPLAY CUP. Les participants doivent être âgés de 18 ou plus le samedi 20 octobre 2018.
- 4.g) Les participants doivent être de nationalité Française dans la possibilité de présenter une pièce d'identité française (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) ou être résident français et bénéficier d'une carte de séjour.
- 4.h) Les costumes achetés ou commissionnés sont interdits. Le participant s'engage à avoir réalisé plus de 50% de son costume lui-même.
- 4.i) Les costumes ayant déjà remporté un concours français ou international, à la première place, ne pourra être soumis.

5. MÉDIAS

5.a) **Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez remplir entièrement votre fiche** (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc...) mais également :

- * **Joindre une ou plusieurs images du personnage cosplayé**
- * **Un lien vers des photos de votre Work in Progress ou de votre costume fini**
- * **Joindre votre fichier d'accompagnement audio**

Si un ou plusieurs éléments sont manquants lors de votre inscription, celle-ci ne sera pas validée et sera automatiquement placée en file d'attente.

* Images du personnage Cosplayé

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête au pied ; une vue de l'arrière du costume étant un plus lors de la notation, de même pour les accessoires.

Ne négligez pas le choix de vos images, celles-ci ont une très grande importance lors de la notation (selon la qualité et la taille de l'image mais aussi les couleurs, les proportions, les accessoires du personnage, etc.).

Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du personnage Cosplayé !

* Work in progress (WIP)

Trois photos minimum d'avancement de votre costume doivent être obligatoirement jointes à l'inscription. Pour information, « WIP » ne signifie pas « costumes finis ». Cependant, si vous souhaitez nous envoyer une photo de votre costume déjà fini, cela est tout à fait possible.

* Fichier d'accompagnement audio

Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio au format .mp3 ou .wav (aucun autre format ne sera accepté) lors de votre inscription. Si vous n'avez pas initialement prévu l'utilisation de son lors de votre prestation, nous vous invitons à choisir une musique de fond proche de l'œuvre cosplayée. **Les liens YouTube, Dailymotion et autres sites d'hébergement vidéo sont INTERDITS. Ceux-ci entraîneront un rejet immédiat et l'annulation complète de votre inscription sans aucun recours possible.**

Ce fichier doit être également apporté sur place lors de la confirmation de l'inscription sur support numérique compatible (idéalement clé USB) afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé lors de l'inscription (fichier corrompu, son coupé ou inaudible, etc...). En cas de problème persistant même avec le remplacement par le fichier apporté sur place, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.

* Vidéo et microphones

Les fichiers vidéo ne sont pas autorisés.

Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être préenregistrées.

* Sous-titres

Si nous disposons d'un écran et que l'utilisation de celui-ci est possible (en cas de retransmission en direct, cette action est impossible), vous pouvez nous faire parvenir un fichier comportant des sous-titres au format .srt, .ssa ou .ass (**aucun autre format ne sera accepté**) que nous nous chargerons d'intégrer nous-mêmes lors de votre prestation à une vidéo noire. Ces sous-titres doivent être utilisés uniquement pour la traduction d'une prestation (en anglais ou japonais par exemple) ou pour une meilleure compréhension de vos prestations en français (surtout si la qualité de votre fichier audio est insuffisante).

Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème avec le matériel vidéo sur place.

* Format, durée et qualité du fichier d'accompagnement

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser tout fichier d'accompagnement qui n'est pas au bon format, qui n'a pas été préalablement coupé (le fichier ne doit pas dépasser la durée de votre prestation, 1 minute 30 sec) ou dont la qualité n'est pas suffisante. Vous disposerez alors d'un délai pour nous fournir un nouveau fichier au bon format, ou coupé, ou de meilleure qualité.

* Eclairages de la scène

L'équipe organisatrice n'a pas la main sur la gestion des éclairages de la scène, qu'il s'agisse du positionnement des lumières ou des couleurs disponibles/utilisées.

6. LES PRIX DU CONCOURS

6.a) Le vainqueur de la NATIONAL COSPLAY CUP – JAPAN SESSION recevra un billet d'avion aller-retour pour TOKYO, Japon.

6.b) Les lots seront mis à jour au fur et à mesure sur le site.

7. TEMPS DE LA PRESTATION

7.a) Le temps de la prestation sur scène ne devra pas dépasser 1 minutes et 30 secondes. Au-delà de ce temps, le jury se réserve le droit de pénaliser ou disqualifier un participant.

[Ce temps de passage est donné à titre indicatif et représente un temps de passage maximal. Vous n'êtes donc pas obligés de rester tout le temps donné sur scène si votre prestation prévue ne dure qu'une minute.]

8. JURY OFFICIEL ET NOTATION

8.a) Le jury officiel de la NATIONAL COSPLAY CUP est au minimum composé de trois personnalités choisies par l'organisation du concours.

8.b) Pour la préselection, les membres du jury choisis par nos soins vous jugeront sur :

- * Le projet de costume
- * La qualité de votre Work in Progress
- * Le projet de prestation

8.c) **La notation s'effectuera en deux temps :**

* Dans un premier temps, le jury se concentrera sur votre prestation sur scène et d'éventuels éléments de vos costumes (solidité du costume notamment).

* Dans un second temps, le jury s'entretiendra avec vous après le concours afin de vous poser des questions techniques sur vos costumes. Vous ne devez pas quitter les backstages avant que les organisateurs vous en donnent l'autorisation.

Lors du passage sur scène, les membres du jury vous jugeront sur :

- * La difficulté technique de votre costume
- * Le choix des tissus ou des matériaux
- * La qualité de la couture ou de la construction
- * L'utilité et l'utilisation de vos accessoires
- * La ressemblance avec l'image de référence
- * Le rendu final du costume
- * La compréhension de votre prestation
- * L'originalité de votre prestation
- * L'attitude sur scène
- * Le rendu final de la prestation

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à votre disposition après le concours pour d'éventuelles questions au sujet de votre costume ou de votre prestation.

8.d) Les membres du jury de la NATIONAL COSPLAY CUP ne sont pas autorisés à participer au concours.

8.e) L'organisation de la NATIONAL COSPLAY CUP se réserve le droit de modifier le nombre de jurés.

9. CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION, ENTRÉES ET ACCÈS AUX VESTIAIRES

9.a) Nous vous tiendrons informés du statut de votre inscription, notamment en cas de difficulté empêchant l'aboutissement de votre inscription. **Il est conseillé de consulter régulièrement vos mails pour rester informé du statut de votre inscription.** Si votre inscription est validée, un mail définitif vous sera envoyé quelques jours avant le salon avec toutes les informations définitives relatives au déroulement du concours.

9.b) Si votre inscription est validée à un des concours, vous pourrez bénéficier d'un coupe-file ainsi que d'une invitation pour entrer dans le salon. Les informations à ce sujet vous seront données ultérieurement.

9.c) Les vestiaires sont accessibles uniquement aux personnes inscrites au concours du jour. Ceux-ci seront ouverts tous les jours de 10h à 18h. Au-delà de cet horaire, tous les objets retrouvés seront apportés et confiés aux organisateurs du salon (point info ou objets trouvés).

L'entrée des vestiaires sera contrôlée mais PARIS MANGA & SCI-FI SHOW et WINTER IS PAST ne pourront pas être tenus responsables en cas de vol à l'intérieur des vestiaires.

10. ACCOMPAGNANTS

10.a) La présence d'un accompagnant est autorisée par l'équipe organisatrice. L'accompagnant sera alors autorisé à accompagner le cosplayer dans les vestiaires pour aider à la mise en place du costume ou des accessoires jusqu'à son passage sur scène.

11. ACCESSOIRES

11.a) Les accessoires achetés sont autorisés mais peuvent avoir un impact sur la notation finale par les juges. Privilégiez les accessoires faits main.

11.b) Les accessoires à poser sur scène ne doivent pas peser plus de 5 kilos chacun.

11.c) Nous pouvons prêter une table et deux chaises au maximum.

12. SÉCURITÉ

12.a) **Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :**

- * **Armes blanches** : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, tels que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- * **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- * **Armes incendiaires** : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- * **Liquides facilement inflammables** : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.
- * **Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle** : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

12.b) **Sont également interdits sous peine de disqualification :**

- * **Les costumes achetés** : Seuls sont acceptés les costumes réalisés par vous-même (et/ou avec l'aide de votre entourage) et présentant un intérêt artistique. Si vous avez un doute sur un costume acheté mais customisé, contactez l'équipe organisatrice.
- * **Liquides indélébiles** : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- * **Tout objet et geste à caractère raciste ou pornographique.**
- * **Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.**

12.c) L'organisation se réserve le droit de mettre fin à toute prestation mettant en danger les participants, les membres du staff ou le public.

12.d) Il est interdit de jeter des éléments dans le public ou vers le jury

13. DISQUALIFICATION

13.a) Tout participant coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive. Des poursuites pénales seront entamées à son encontre en application des lois en vigueur.

13.b) Tout participant ne respectant pas l'un des articles de ce règlement sera automatiquement disqualifié.

13.c) Tout participant utilisant un cosplay différent de celui qui aura été présenté aux qualifications sera disqualifié.

14. DROIT À L'IMAGE

14.a) En adhérant au présent règlement, les participations renonce à tout droit à l'image sur les photos et vidéos qui seront prises lors de la NATIONAL COSPLAY CUP. L'organisateur pourra donc utiliser ces images à titre gratuit et sans limite de temps.

14.b) De son côté, la société ABYSSIUM organisatrice du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW et de la NATIONAL COSPLAY CUP s'engage à ce que les images soient utilisées de manière conforme à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine, ainsi que la pornographie et l'incitation aux violences sont formellement proscrites.

15. RESPONSABILITÉ

15.a) L'organisation de la NATIONAL COSPLAY CUP ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets au sein des vestiaires ou du salon PARIS MANGA & SCI-FI SHOW.

15.b) L'organisation de la NATIONAL COSPLAY CUP ne pourra être tenu responsable en cas de dommages physiques ou moraux touchant un participant provoqué par un tiers ou par une négligence du participant lui-même.

Vous n'avez pas trouvé la ou les réponses à vos questions ?
Envoyez-nous un message privé sur la page
<https://www.facebook.com/nationalcosplaycup>
ou sur la page <https://www.facebook.com/winter.is.past/>
et nous essaierons de vous répondre rapidement :)

